

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 8 février 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124378S

Par décision en date du 8 février 2021 en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé à l'encontre de la société AIDEE, dont le siège social est situé 114, avenue de Wagram, 75017 Paris :

- l'annulation d'un volume de 588 800 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.